

# LA NOUVELLE NOMENCLATURE GRAMMATICALE

---

Bernard COMBETTES

Une nouvelle nomenclature grammaticale est proposée cette année aux professeurs de français de l'enseignement secondaire (1) ; on peut s'étonner que le paragraphe introductif promette la parution d'instructions « qui préciseront, pour le second degré, les modalités d'un enseignement de la langue étroitement lié aux autres activités de la classe de français » (p. 2370) ; il semblait plus naturel, en effet, d'adopter la démarche inverse : la nomenclature n'était pas ressentie comme une urgence ; comment peut-on espérer qu'un changement d'étiquettes entraînera un changement dans la pratique de l'enseignant ? Pour notre part, nous nous intéresserons essentiellement au contenu « linguistique » du document officiel ; « une nomenclature n'est pas un traité de grammaire » nous dit-on ; chacun des termes proposés est pourtant suivi d'une définition. Comment affirmer alors qu'il ne s'agit que d'une nomenclature ? C'est bien devant une description de la phrase que nous nous trouvons, description que nous pouvons critiquer comme telle. Disons-le tout de suite : la nouvelle nomenclature reste, dans son ensemble, traditionnelle ; l'introduction de quelques termes « modernes » n'arrange rien : isolés des théories auxquelles ils sont empruntés, ils perdent toute valeur opératoire. Nous analyserons donc successivement l'aspect traditionnel (en particulier, la façon dont cette nomenclature reste soumise à l'influence de la grammaire latine), les incohérences dues à l'absence d'une théorie linguistique sous-jacente, les domaines ignorés.

## — L'héritage de la grammaire latine :

Un des défauts majeurs, maintes fois signalé (2), des grammaires traditionnelles réapparaît dans cette nouvelle nomenclature : l'impossibilité de se débarrasser des cadres de la grammaire latine ; s'il ne s'agissait que d'étiquettes, ce ne serait pas grave : à la limite, le choix du terme *plus-que-parfait* (qui a peut-être un sens en latin, mais est absurde en français —

---

(1) Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré, Circulaire n° 75-250 du 22 juillet 1975, B. O. n° 30 (31-7-75), pp. 2370-2379.

(2) Cf., entre autres, J. Peytard et E. Genouvrier, LINGUISTIQUE ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS, Larousse, 1970, p. 80 sq.

pourquoi ne pas dire, au moins, *plus-qu'imparfait* ?), pour désigner la forme composée correspondant à l'imparfait, n'est pas « dramatique » ; ce n'est qu'un symbole, dira-t-on. Mais, dans d'autres cas, l'étiquetage emprunté au latin oblige, ce qui est plus grave, à imaginer des constructions, à faire une analyse artificielle et fautive ; nous pensons en particulier à la catégorie du *neutre* qui apparaît dans l'énumération des genres, à propos des pronoms : « La plupart des pronoms sont susceptibles de variations de forme selon le genre (masculin, féminin, neutre)... » (p. 2375). S'agit-il du pronom *le* dans : *je le pense*, du démonstratif *cela* (*ceci, ça*), dans : *cela m'intéresse* ? On ne sait. Quoi qu'il en soit, rien, ni dans la morphologie, ni dans le fonctionnement syntaxique, ne permet de parler de « neutre » en français (3) ; pourquoi ne pas revenir aux déclinaisons du substantif que l'on trouve fréquemment chez les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle ? (4) Par ailleurs, on attend vainement l'introduction de catégories comme animé / non-animé, abstrait / concret... qui, elles, sont d'un autre intérêt en français. Nous ferons la même remarque pour l'inévitable *complément d'attribution* : quel intérêt présente-t-il du moment que l'on a déterminé une construction à double objet : y a-t-il une différence de construction entre :

- *il donne ceci à quelqu'un*
- *il obtient ceci de quelqu'un* etc...

La subordonnée participiale, vestige de l'ablatif absolu latin, est conservée : parler de « sujet » est d'ailleurs contradictoire avec ce qui est dit dans le chapitre des fonctions où l'on apprend que le sujet « commande l'accord du verbe » ; or le participe — ou l'infinitif, dans la « subordonnée infinitive » — restent justement invariables ! Le latin a deux formes différentes pour le comparatif et le superlatif : on garde cette distinction pour le français, alors que la forme est unique : au « superlatif », c'est la construction qui est particulière et non la morphologie du mot.

— *Le vague, le flou, les incohérences :*

L'absence d'une théorie linguistique sous-jacente à cette nomenclature, les emprunts de termes qui ont un sens dans un système donné mais qui perdent ici tout intérêt, font qu'il est possible, en de nombreux points, de relever des définitions peu rigoureuses, parfois même contradictoires. Nous essayerons, en suivant le texte officiel, d'en donner les meilleurs exemples.

● Le paragraphe introductif sur la communication fait appel à des termes nouveaux comme : *discours, énoncé* ; faute d'exemples, on ne comprend pas la hiérarchie — ou, tout simplement, la différence — entre *énoncé* et *phrase* : peut-être faut-il comprendre que l'énoncé et la phrase ne sont qu'une seule et même chose, puisque la définition donnée pour l'énoncé correspondrait aussi bien à la phrase ? Par ailleurs, le terme *discours* est repris en fin de paragraphe avec le sens traditionnel de discours direct, indirect, indirect libre (p. 2371). On confond deux choses, de toute évidence. Nous pensons aussi qu'une remarque telle que : « Le discours

(3) La nomenclature est ici en retrait par rapport au *BON USAGE* de M. Grevisse, qui admet que la catégorie du neutre ne concerne, en français, que le plan sémantique : « Quant à la forme, tous ces neutres commandent en genre le même accord que les masculins » (p. 169).

(4) J. Peytard et E. Genouvrier, op. cit., p. 81.

doit être... acceptable... selon le contexte et le *registre de langue* (familier, courant, soutenu) ; en classe, le registre de référence est le registre courant » (p. 2371) est une simplification abusive ; quand on connaît les difficultés qu'éprouvent les socio-linguistes à déterminer des « niveaux de langage », on peut être étonné de l'« optimisme » avec lequel ces notions sont présentées aux enseignants (5).

● La délimitation des unités : au départ, l'intention est bonne ; la démarche apparaît comme globale et semble vouloir éviter le morcellement habituel en mots : « Elle (la nomenclature) tend à favoriser une démarche qui saisit les structures avant d'en isoler les éléments » (p. 2370) ; malheureusement, ces bonnes intentions ne se traduisent pas concrètement dans le détail de l'analyse ; douze lignes seulement sont en effet consacrées aux constituants fondamentaux de la phrase (groupe nominal et groupe verbal), alors que plusieurs pages décrivent les « natures » des mots (pp. 2372-2375). Comme, par ailleurs, rien n'est dit sur les procédures qui permettent de découvrir ces unités, on arrive à un groupe verbal qui est formé d'un verbe et « d'un groupe de mots dont un verbe est le noyau » mais qui peut être « complété par un ou plusieurs groupes nominaux ». Comment s'appelle alors le groupe ainsi obtenu ? S'agit-il de la phrase ? Quels sont les mots qui font partie du groupe verbal : les adverbes ? les compléments d'objet ? Rien ne permet de décider. Cette notion de groupe demeure vague. Significative à cet égard est la façon dont sont présentées les « fonctions » (p. 2376 sq.) : chacune de ces dernières (sujet, objet,...) est définie par une phrase commençant par : « la fonction de... est exercée par un mot ou un groupe de mots qui... ». On a l'impression que la fonction est avant tout celle du mot, le « groupe » n'étant qu'une éventuelle solution ; en fait, le nom (le nom propre, exactement), et le pronom ne sont qu'un aspect possible du groupe nominal ; ce qui est linguistiquement premier, ce qui peut être utilisé dans des manipulations syntaxiques, c'est le groupe et non le mot. Tout ceci est à rattacher à la façon dont ont été définis les groupes : en l'absence de critères précis — on ne peut se contenter en effet de cercles vicieux du type : « le groupe nominal est formé d'un nom ou d'un groupe de mots dont un nom est le noyau » (p. 2371) — critères qui auraient permis une hiérarchisation des groupes de la phrase, une telle nomenclature est rendue complètement inefficace (6).

● La distinction entre l'analyse grammaticale et l'analyse logique : La phrase à plusieurs verbes a un statut spécial : nous retrouvons le vieux concept d'analyse logique (7) : « Une proposition qui a une ou plusieurs

(5) L'expression « registre courant » permet d'accepter des phrases comme : *Je l'ai pas vu, il va où ?* etc..., que l'on ne peut pas classer dans les phrases rarissimes ! Plutôt que de proposer un cadre inadapté et, finalement, inutile, il aurait mieux valu se contenter de soulever les problèmes.

(6) Dans le même ordre d'idées, relevons l'expression : « un groupe nominal ou un équivalent » qui apparaît plusieurs fois dans l'étude des fonctions (p. 2376 sq.), expression qui prouve bien que le concept de « groupe » n'est absolument pas opératoire : si les termes en question sont des « équivalents » du groupe nominal, alors ce sont des groupes nominaux. « Etre équivalent à une classe » n'a guère de sens.

(7) Ce vestige, apparemment ineffaçable, qu'est l'analyse logique, conditionne aussi les questions des nouveaux sujets du « brevet » : la question 3 de la partie « maniement de la langue » correspond à l'analyse grammaticale, alors que la question 4 traite de la « phrase complexe » ; situation absurde, puisque l'on donne comme exemple en 3 : « substitution de la relative à l'adjectif » ; on ne peut maintenir une telle séparation.

subordonnées sans être elle-même subordonnée est dite *principale... etc...* » (p. 2372). Cette analyse de la phrase est contradictoire avec la division préconisée à la page 2371 : la phrase se décompose en groupe nominal et en groupe verbal. Depuis longtemps est dénoncé l'illogisme qui consiste à analyser de deux façons différentes : — *il parlera avant son départ*

— *il parlera avant qu'il ne parte, etc...*

On pouvait espérer qu'une nomenclature « modernisée » ne ferait plus apparaître ce concept de « principale », qui ne présente vraiment aucun intérêt (8).

● L'étude des sons, malgré la remarque judicieuse : « les phonèmes... dont la transcription est conventionnelle » (p. 2372), n'échappe pas toutefois à la confusion des deux codes : écrit et oral, en particulier avec l'utilisation des termes *voyelles* et *consonnes* pour désigner les lettres ; dira-t-on qu'un mot comme *eaux* est constitué d'un phonème vocalique [o], et comprend trois voyelles (e, a, u) et une consonne (x) ?

● Les mots dans le discours : dans l'énumération des formes verbales, nous relevons l'expression de *futur dans le passé* qui désigne apparemment les valeurs du « conditionnel » dans : *il a dit qu'il viendrait* ; mais le conditionnel demeurant un mode, sur le même plan que l'indicatif et le subjonctif, la situation ne s'éclaircit guère ; s'agit-il d'un futur dans le passé de l'indicatif ? ou d'un conditionnel ? De plus, si l'on s'engage dans cette voie, pourquoi ne pas accepter que l'imparfait (*s'il pleuvait, je...*), le futur antérieur (*Il n'a pas téléphoné, il aura encore oublié*) soient aussi des modes ? La notion d'aspect est introduite mais avec une certaine confusion, puisqu'elle désigne aussi bien la « phase » (accompli / non-accompli) que la vision du procès (ponctuel / duratif). La catégorie des « déterminants » est reconnue (p. 2375) ; mais on n'en profite pas pour supprimer la distinction entre *article* et *adjectif possessif* (ou *démonstratif*) ; faudra-t-il dire : *le* est un « déterminant article défini », *cet* est un « déterminant adjectif démonstratif » ? Loin de clarifier le classement, on ajoute une étiquette supplémentaire — sans doute parce qu'elle commence à apparaître dans les ouvrages scolaires et qu'elle est entrée dans l'usage — sans réfléchir sur son intérêt ; la classe des déterminants peut être définie de façon objective par les procédures habituelles de substitution : on voit alors que le « numéral cardinal », par exemple, n'est pas toujours un déterminant (*les trois livres / trois livres*).

● Les fonctions : Le désir, plusieurs fois exprimé, de s'appuyer sur des critères sémantiques et syntaxiques (9), fait que l'on retrouve un mélange de définitions traditionnelles — celles qui « portaient du sens » — et de caractéristiques qui se veulent plus « formelles » ; mais l'absence d'une théorie linguistique cohérente empêche d'arriver à des procédures de reconnaissance vraiment satisfaisantes.

(8) Le concept de « subordonnée » n'est pas à négliger ; une fois que l'on a montré les ressemblances entre : *Il annonce sa venue*  
et *Il annonce qu'il viendra*

on peut insister sur le fait que les groupes nominaux compléments sont de structure interne différente. Ce que nous critiquons, c'est l'analyse qui consiste à faire de *Il annonce* une unité dans *Il annonce qu'il viendra*, alors que, dans *Il annonce sa venue*, les constituants sont : *Il* et *annonce sa venue*.

(9) « A l'intérieur du discours, la phrase est une structure syntaxique à valeur sémantique : les fonctions des mots ou des groupes de mots s'y exercent conjointement sur le plan sémantique et sur le plan syntaxique » (p. 2376).

Ainsi le complément d'objet direct est-il « défini » par un cercle vicieux : c'est un mot ou un groupe de mots « qui, sur le plan syntaxique, est le constituant de groupes verbaux dont le verbe est dit *transitif* ou employé transitivement » (p. 2376) ; le verbe transitif est sans doute un verbe qui a un complément d'objet direct !

Pourquoi parler du complément d'attribution et du complément d'intérêt, puisqu'ils n'ont aucune réalité syntaxique ? (10) Le complément circonstanciel peut, bizarrement, se trouver dans un groupe nominal ; par ailleurs, il peut compléter aussi bien le verbe que la phrase ; comment fait-on pour décider ? Le critère de « mobilité » ne fournit pas de réponse (11). Notons enfin la fonction de *présentation* ; nous pensons qu'il s'agit de constructions comme : *c'est... que, voici, voilà* ; mais peut-on vraiment parler de « fonctions », sur le même plan que le sujet ou les compléments ? De plus, dire que le présentatif « n'est pas soumis à des contraintes uniformes de place », c'est confondre le présentatif lui-même, qui est toujours en début de proposition, et le groupe déplacé (12).

— LES MANQUES : les lacunes, les domaines qui ne sont pas présentés dans cette nomenclature, sont, à notre avis, tout aussi significatifs que les incohérences et les contradictions que nous avons pu relever. Quatre grands pans de la linguistique demeurent ignorés : la méthodologie, la sémantique, l'étude de l'énonciation, celle du discours.

● Aucune indication, en effet, sur les méthodes et les procédures d'analyse, de classement ; la linguistique — ou, du moins, la linguistique vue à travers les emprunts que lui fait la nomenclature — apparaît comme une collection, un catalogue d'étiquettes : morphèmes, phonèmes, groupe nominal, groupe verbal, nom, verbe, etc... Comme le signale H. Huot : « Accorder une importance aussi grande à la nomenclature, c'est, en effet, n'avoir pas compris que les *méthodes* sont beaucoup plus importantes que les dénominations... », et, plus loin : « Dans la mesure où c'est la méthode bien plus que le vocabulaire terminologique qui caractérise une théorie linguistique contemporaine, il n'est pas évident qu'on puisse faire aller ensemble, par vocabulaire interposé, grammaire traditionnelle et théorie nouvelle » (13). On pouvait espérer, avant toute cette énumération de « réalités », que seraient rappelés quelques principes de base concernant la reconnaissance des unités de la phrase : substitutions, réductions, transformations (peut-on d'ailleurs parler de phrase de base, de phrase-noyau, de phrase transformée ? Apparemment non). Des formules animistes du type : « Un message transmis par le langage est une organisation au sein de laquelle les constituants prennent vie par le jeu des relations qui les

---

(10) La formulation de la nomenclature est pour le moins vague : elle ne demande pas que le « complément d'attribution » soit un objet second : « Quand le complément d'objet indique l'être ou la chose au bénéfice ou au détriment desquels s'accomplit l'action, il est appelé aussi complément d'attribution » (p. 2377) ; ce qui amène à voir des compléments d'attribution dans : *Il nuit à Paul, Il satisfait Paul, Il frappe Paul*, etc...

(11) Remarquons aussi que le groupe à *Paris* dans *Il va à Paris* ne peut plus être considéré comme un circonstanciel, puisque, sur le plan syntaxique, le circonstanciel n'est pas « nécessairement indispensable à la structure » (p. 2377). Il faut sûrement parler d'objet indirect.

(12) Peut-être s'agit-il de *voici, voilà* dans : *Le voici ! Le voilà !* Mais la contrainte est bien uniforme ; dans une construction avec pronom, la place du présentatif est bien déterminée.

(13) H. Huot, *Grammaire : une nouvelle nomenclature*, in **LE MONDE DE L'ÉDUCATION**, n° 10, oct. 1975, p. 36.

unissent » (p. 2370) ne peuvent tenir lieu, pour les enseignants, de procédures d'analyse ; or, bien évidemment, une nomenclature n'est satisfaisante que si elle est cohérente avec la théorie qui lui est sous-jacente. Poser la question de la nomenclature, c'est adopter le cheminement suivant : une nomenclature pour quelle grammaire ? une grammaire pour quelle conception de la langue et quelle conception de l'enseignement de la langue ? En dépit des quelques généralités initiales (p. 2370, avant-propos), le problème n'est jamais clairement soulevé dans le texte officiel : la nomenclature n'est pas au service d'une méthodologie effectivement définie.

● En dehors d'une allusion à la sémantique (« Etudier le sens et la valeur d'emploi des mots dans le discours, c'est étudier la sémantique », p. 2373), aucune proposition n'est faite pour l'étude du lexique ; on objectera peut-être qu'il ne s'agit pas là de « grammaire » et que la nomenclature se veut purement « grammaticale ». Pourtant, depuis plusieurs années, les recherches — théoriques et pédagogiques (14) — ont montré combien il était difficile, sinon impossible de séparer aussi arbitrairement l'étude du lexique de celle de la phrase, de celle de la « grammaire » ; peut-on parler du *contexte* d'un terme, de sa *distribution* ; peut-on employer des mots comme *synonymie*, *polysémie*, *sème* (*morphème* et *phonème* sont bien admis) ; que l'on ne nous dise pas que ces termes sont difficiles ou compliqués, alors que sont utilisées les dénominations de *perfectif*, *d'inchoatif*, *d'itératif*... Peut-être faut-il attendre une nomenclature spéciale pour l'enseignement du vocabulaire.

● Rien n'est dit non plus sur les problèmes qui concernent l'énonciation : on se contente de citer, comme on l'a toujours fait, les trois personnes (au singulier et au pluriel), sans insister sur la différence bien connue qui existe entre les deux premières et la troisième (15) ; il était possible, ici encore, tout en conservant les « étiquettes » habituelles, de mettre l'accent sur ces questions ; l'opposition entre les deux systèmes du *récit* et du *discours* n'apparaît pas non plus : passé simple et passé composé sont peut-être renvoyés à la catégorie de l'aspect — ce qui serait une erreur — mais ceci n'est pas dit clairement. On peut imaginer que ces questions seront rattachées à une vague « stylistique » ou à une « étude des textes » ; il n'empêche que, dans l'immédiat, des enseignants de plus en plus nombreux s'intéressent à ces distinctions et hésitent sur les termes à employer ; l'utilisation du mot *discours* pour désigner des énoncés ne facilitera d'ailleurs pas les choses.

Quant à l'étude de l'enchaînement des phrases dans le texte, elle ne semble pas devoir être envisagée. Que fera-t-on de la distinction *thème* / *propos* ? de la notion de *substitut*, de *référent* ? Comme dans le cas de l'énonciation, on peut penser que ces phénomènes seront renvoyés au

---

(14) Cf. Le numéro 2 de *LANGUE FRANÇAISE* : Le lexique (mai 1969) avec, en particulier : D. Slakta, *Les propositions du lexique à la lumière de thèses et de travaux récents*, pp. 87-103.

ou encore : S. Delesalle, *Problèmes du lexique*, in *ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ET LINGUISTIQUE : PROBLÈMES PRATIQUES ET THÉORIQUES*, I.N.R.D.P. 1974, pp. 97-110.

(15) Comment ignorer cette question ?

L'article célèbre de Benveniste : *Structure des relations de personne dans le verbe*, date de 1946 (*Bulletin de la Société de Linguistique*, XLIII, fasc. 1, n° 126) ; il a été repris dans les *PROBLÈMES DE LINGUISTIQUE GÉNÉRALE*, Gallimard, 1966.

domaine de la stylistique. Il est toutefois assez inquiétant de constater que manque dans cette nomenclature tout ce qui pourrait être quelque peu « brûlant », tout ce qui demanderait que l'on envisage l'étude de la performance, de la pratique du langage, plutôt que l'analyse d'une compétence idéale.

La nouvelle nomenclature se caractérise donc par les points suivants, qui, à notre avis, sont critiquables : Maintien des catégories et des définitions traditionnelles ; parallèlement, souci d'introduire des notions plus « modernes » — comme si une « troisième voie » pouvait être trouvée ! — mais sans la réflexion indispensable sur la nature d'une nomenclature : on n'a pas vu que « nommer » des unités linguistiques n'était que le reflet, l'aboutissement d'une méthode d'analyse (16). Or, cette méthode d'analyse n'apparaît nulle part dans le texte. Enfin, une telle liste de termes laisse penser que la grammaire se réduit au découpage de la phrase en unités et à l'étude des fonctions, ce qui est pour le moins restreint.

Quelle pourra être l'attitude des enseignants face à ce document ? Les uns s'imagineront peut être qu'utiliser quelques termes nouveaux suffit pour rénover un enseignement, d'autres, qui attendent de vraies réformes, chercheront en vain un ensemble de termes cohérents sur lesquels ils pourraient appuyer leur pratique, d'autres enfin, informés de ce que sont les théories et les méthodes linguistiques, constateront immédiatement l'incohérence du texte et l'absence de fondements véritables. Les nouvelles questions proposées à l'examen du B.E.P.C. constituaient un progrès certain et offraient des perspectives intéressantes ; la nouvelle nomenclature ne peut apparaître que comme un coup de frein.

---

(16) « Bien des controverses stériles feraient sans doute place à des discussions plus constructives si on évitait toujours de situer les problèmes sur un plan plus ou moins ontologique pour s'en tenir à un plan pragmatique, en précisant bien tout d'abord le système d'analyse adopté. On trouverait moins de contradictions internes dans beaucoup d'ouvrages de grammaire si chacun d'eux prenait plus nettement conscience des exigences d'une méthode de description ; on accepterait mieux leurs divergences s'ils soulignaient davantage le caractère conventionnel de leurs définitions (ex. : « on appellera apposition, etc... » au lieu de « l'apposition est un mot qui... ». R. Lagane, *Problèmes de définition. Le sujet*, in *Langue française*, 1, février 1969, p. 60.